

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 13 avril 2011

n° 1

page 1/2

RAPPORTEUR : M. Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Modification de la commission consultative de Targé

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°1 du 26 mai 2008, le conseil municipal a procédé à la nomination des membres de la commission consultative de Targé. Elle est composée de conseillers municipaux ainsi que d'électeurs domiciliés dans la commune associée désignés par le conseil municipal.

Suite à la démission de deux de ses membres désignés parmi les électeurs, il est nécessaire aujourd'hui de modifier sa composition.

* * * * *

VU l'article 25 de la loi n°2010-1563 relative à la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 disposant que les communes fusionnées avant la publication de la loi demeurent régies par les articles L2113-1 à L2113-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans leur rédaction antérieure,

VU l'article L.2113-23 du code général des collectivités territoriales dans sa rédaction antérieure à la loi du 16 décembre 2010 précitée, définissant la composition de la commission consultative des communes associées,

VU la délibération n°1 du conseil municipal du 26 mai 2008 fixant notamment la composition de la commission consultative de Targé,

VU la lettre de démission de Médéric GOURBEAU en date du 2 janvier 2011,

VU le départ de Véronique DUVEAU de Targé ,

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer les membres démissionnaires pour le bon fonctionnement de la commission consultative de Targé,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide de fixer la composition de la commission consultative de Targé en nommant les membres suivants :

- Conseillers municipaux
 - Philippe MIS
 - Dominique CROCHARD
 - Gilles MAUDUIT
 - Cyril CIBERT
 - Dominique LEVEQUE (maire délégué)

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 13 avril 2011

n° 1

page 2/2

- Electeurs domiciliés à Targé
 - Régis MARTIN
 - Patrick CONSTANT
 - Colette SAINT POL
 - Jean LEBERT
 - Guy GUILLOTEAU

Pour : 26 (23 + 3 pouvoirs)

Contre : 5

MM. CIBERT, GRATTEAU, MONAURY, Mme AUMON et Mme BARRAULT

Abstentions : 3 (2+1 pouvoir)

M. MICHAUD (pouvoir M. FERREIRA) et Mme DAYDET

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous-préfecture, le 15-04-11 N°2574

Publié au siège de la Mairie, le 19-04-11

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM